

REUNION DU COMITE DIRECTEUR – PV N° 2
VENDREDI 17 FEVRIER 2023
CLERMONT-FERRAND

Présents

Comité directeur

Président André Giraud

Membres

Daniel Arcuset (visio), Jean-Marie Bellicini, Yves Boisserie (visio), Maryse Breton (visio), Claude Chéry (visio), Fabrice Dubuisson (visio), Marcel Ferrari, Arnaud Flanquart, Cécile Gilroy (visio), Jean-Jacques Godard (visio), Christine Godbillot (visio), Jean Gracia, Muriel Hurtis (visio), Hervé Jacquot, Emmanuelle Jaeger (visio), Elisabeth Lagier (visio), Kévin Legrand, Stéphanie Mallet (visio), Christine Mannevy, Alain Martres, Valérie Pasquier (visio), Béatrice Pfaënder, Martine Prévost, Lahcen Salhi (visio), Alain Talarmin (visio), Jean Thomas (visio), Anne Tournier-Lasserve, et Christine Virlovet

Excusés

Dominique Carlac'h (pouvoir à Jean Gracia), Odile Diagana (pouvoir à Emmanuelle Jaeger), Michel Huertas (pouvoir à Alain Martres), Françoise Jeante (pouvoir à Jean-Marie Bellicini), Didier Vareecke (pouvoir à Béatrice Pfaënder), Frédérique Quentin, Bénédicte Roze (pouvoir à Kevin Legrand) et Jacques Tuffière

Autres présents

Présidents des Ligues

André Olive (OCC)

Présidents de Commissions

Solange Carfantan (CFB), Sylvain Collette (CNDC), Michaël Conjungo (CNA), Dominique Duvigneau (CNE), Joël Jollit (OD), Gilbert Marcy (CNSE et CAS), Colette Ruineau (CNAM)

Directeurs FFA

Mehdi Baala, Romain Barras, Philippe Boidé, Frédéric Chartier, Christophe Halleumieux, Isabelle Maréchal, Marc de Monvallier et Alix Pearson

Autres excusés

Jean-Marc Béraud (CNL), Patrick Ranvier (DTN) et Souäd Rochdi (DG)

Secrétaire de séance

Claudine Rémond (visio)

PV CD FFA n° 2 du 17 février 2023 – Clermont-Ferrand

1

- Début de la réunion à 17h32 -

1. Ouverture par le Président André Giraud

Le Président André Giraud souhaite la bienvenue aux membres du Comité et donne la parole au Secrétaire général qui dresse la liste des présents, des excusés et des pouvoirs. Jean-Marie Bellicini rappelle que le procès-verbal du Comité directeur à Lyon est en cours, le laps de temps de 3 semaines entre les 2 comités directeurs se révélant un peu juste.

2. Intervention du Président

André Giraud exprime d'abord sa reconnaissance à la ligue Auvergne Rhône-Alpes qui nous accueille à nouveau. A ce jour, le Président n'a reçu que des retours positifs, suite à notre dernière réunion à Lyon. Il tient également à souligner que l'action tripartite : Président, Direction Général et Direction Technique Nationale fonctionne de mieux en mieux. Le déploiement des agents de développement sur le territoire en est une illustration visible. Puis, il transmet quelques informations car en 3 semaines, il y a peu d'événements notables à transmettre.

1. Rencontres institutionnelles

Ministère des sports : le Président était accompagné d'Anne Tournier-Lasserve et de Lahcen Salhi. Cette réunion avait pour but de faire entrer le sport dans les écoles ; à ce jour, seuls 2 présidents de fédérations ont répondu présents.

Partenaires privés :

- Rencontre avec Shokz : nos partenaires sont très satisfaits par rapport au développement des casques.
- Rencontre avec un responsable d'Orange à propos des dossards du marathon populaire des JO ; il semblerait que le COJO n'ait pas transmis les informations exactes. En effet, Orange dispose seulement de 2 000 dossards et non de 40 000 : ce serait le COJO qui aurait tous les autres. Nous ne sommes donc pas maîtres des dossards.
- Rencontre avec le Directeur général d'une grande entreprise, accompagné de Souäd Rochdi, pour développer un partenariat à l'échelle territoriale. Réunion très et donc dossier à suivre.

Il nous faut aussi profiter des retours très positifs après les projections dans les collèges du film « *La couleur de la victoire* » qui retrace la vie de Jesse Owens.

2. Domaine sportif

Le Président transmet ses félicitations aux organisateurs de toutes les compétitions hivernales. Les derniers meetings ont été de grande qualité.

- ✓ A noter le fort engouement pour le meeting à Bercy qui a proposé un grand show sportif. On a battu le record du nombre de spectateurs.
- ✓ Athle TV : André Giraud souligne la qualité des retransmissions et la pertinence des commentaires.

PV CD FFA n° 2 du 17 février 2023 – Clermont-Ferrand

2

- ✓ Suite aux dernières réactions liées aux décisions prises à propos de la marche athlétique, le Président informe avoir reçu un courrier d'Aurélien Quinion qui reconnaît que le changement s'est finalement avéré bénéfique. Cela nous conforte dans notre but d'oser le changement si nous voulons répondre aux défis que l'athlétisme va devoir affronter dans les années à venir.

Le Président conclut en évoquant les Championnats du monde de cross qui ont lieu ce week-end sans représentant français. Il est important de souligner que c'est en concertation avec les athlètes concernés que cette décision a été prise. A noter que ni l'Allemagne, ni la Suède, ni la Belgique ne participent.

Alain Talarmin, présent aux Championnats de France de Marche, confirme que certains athlètes y compris de premier plan apprécié l'ambiance et la bonne valorisation de leur discipline. C'est donc un bilan positif.

→ *André Giraud ajoute qu'il faut déjà anticiper le calendrier 2023-2024. Lors du Comité directeur de juillet à Albi, nous devons présenter un calendrier abouti.*

Martine Prevost ajoute que ce calendrier existe déjà pour les masters.

3. Intervention du Président de la CSR - Jean Gracia - voir annexe

Le Vice-président fait d'abord un rappel chronologique des décisions déjà prises :

- loi du 2 mars 2022,
- propositions liées à la loi du 2 mars 2022,
- Assemblée générale électorale,
- Assemblée générale ordinaire.

Puis il fait part des propositions de modifications des règlements (slide 3.1), et informe que les nouvelles propositions seront soumises au vote lors du Comité directeur du 31 mars.

Suite à la présentation - slide 2.1 Assemblée générale électorale- Jean Gracia propose de procéder à différents votes.

ATHLÈTES DE HAUT-NIVEAU

→ VOTE A L'UNANIMITÉ.

Avant de voter au sujet du Collège des entraîneurs et des officiels, Jean Gracia remercie Christine Virlovet et son équipe qui lui ont transmis des tableaux complets. Sur le tableau (3.2.1), apparaissent en jaune, ceux qui peuvent voter. Deux choix sont possibles

Anne Tournier-Lasserve souligne la différence entre le nombre de femmes entraîneurs éligibles par rapport à celui des hommes.

Emmanuelle Jaeger s'interroge sur le choix n° 1: pourquoi un entraîneur niveau 2 ne pourrait pas représenter ses pairs au niveau du Comité directeur ?

- ⇒ *Jean Gracia précise qu'un 1 entraîneur de plus petit niveau possède moins de connaissances de niveau national..*
- ⇒ *Christine Virlovet craint que l'on ait trop peu de candidats. Elle précise aussi qu'au niveau 1, les entraîneurs sont tutorés*

PV CD FFA n° 2 du 17 février 2023 – Clermont-Ferrand

- ⇒ *Lahcen Salhi s'interroge : pour une meilleure représentativité, ne faudrait-il pas « ouvrir large » ?*
- ⇒ *Daniel Arcuset a constaté que de nombreuses personnes ont une certaine expertise et que cela est cohérent par rapport à l'ensemble de la démarche.*

COLLÈGE DES ENTRAÎNEURS & DES OFFICIELS TECHNIQUES

➔ **VOTE POUR CHOIX 1 = 15**

➔ **VOTE POUR CHOIX 2 = 1**

Jean Gracia rappelle qu'il restera la question des suppléants à revoir.

Dans le cadre de l'Assemblée générale électorale, il y a quelques interrogations concernant la composition des listes.

Emmanuelle Jaeger : il faudrait prendre en compte l'évolution dans le choix des personnes ; certaines peuvent être, pendant un temps, absentes un long moment selon les aléas de la vie tel qu'un long arrêt maladie ; cette décision relative à la licence pourrait s'avérer restrictive.

➔ *Jean Gracia ajoute qu'il serait bon d'éviter la situation vécue avec Robert Bobin appelé en 1987 à la présidence et... qui n'avait pas de licence !*

Daniel Arcuset : il est normal que la personne se soit mobilisée bien plus tôt que dans l'année qui précède l'élection.

Marcel Ferrari : on pourrait décider d'un certain nombre d'années de licences pour pouvoir postuler. On pourrait faire de même pour les entraîneurs et les officiels.

Emmanuelle Jaeger : la continuité de licence pendant 4 ans ?

CRITÈRES POUR LA COMPOSITION DES LISTES

➔ **VOTE = unanimité - 2 voix contre**

COMITÉ DIRECTEUR et BUREAU FÉDÉRAL

On passerait de 28 membres à 32.

➔ **VOTE = unanimité**

QUORUM

Pour un quorum minimum (nombre de paliers pour les clubs).

➔ **VOTE = unanimité**

Au sujet de l'Assemblée générale ordinaire – Slide 3.2.2, on aborde la question des délégués des clubs (élus pour 4 ans) ; deux cas de figure à envisager :

- en cas de vacance d'un délégué,
- en cas d'absence d'un délégué

Jean-Jacques Godard : actuellement, si un délégué n'est pas disponible, on va en chercher un autre : pourquoi ce dispositif ?

PV CD FFA n° 2 du 17 février 2023 – Clermont-Ferrand

→ Jean Gracia : cela évite justement le temps de recherche « au dernier moment » et, donc, facilite l'organisation.

Béatrice Pfaënder : du coup, on limite : on désigne systématiquement les mêmes délégués.

→ Jean Gracia : si certaines ligues ont un « grand réservoir » de délégués, il n'en va pas de même pour d'autres.

Arnaud Flanquart : il s'agit de la même logique que pour la suppléance : on peut ne pas être disponible.

→ Jean Gracia : les délégués sont élus avant l'Assemblée générale ; la solution des pouvoirs semble plus facile.

Kévin Legrand : ne peut-on pas envisager plutôt une solution mixte ?

→ Jean Gracia : non, car la CSR se retrouverait dans des situations difficiles.

Daniel Arcuset : les délégués de club, ce n'est pas un sujet simple car on a du mal à faire le plein ; lors de la dernière AG, ils étaient au nombre de 170 et non pas de 200...

Lahcen Salhi : les délégués des clubs choisis en premier sont ceux qui portent un projet.

Didier Vareecke : cette notion de « pouvoir » va à l'encontre de l'engagement associatif. Cela va peut-être nous simplifier la tâche mais cela met à mal la démocratie associative...

→ Jean Gracia : ce sont les présidents de ligue qui doivent motiver des candidats

Anne Tournier-Lasserre : au sujet des suppléants, il n'est pas sûr qu'ils soient au fait de ce qui se vit à la FFA. Si je devais proposer un délégué de club, je choisirais quelqu'un qui lit les procès-verbaux, participe aux webinaires, etc.

Fabrice Dubuisson : avec ce système de pouvoirs, tous les comités seront représentés au moins une fois.

Jean-Jacques Godard : en effet, il y aura au moins un représentant par comité. S'il y a un pouvoir, celui-ci devra être remis au département.

Arnaud Flanquart : il est important de mener une réflexion générale : le rôle du délégué de club se limite-t-il seulement au fait de voter ? Ne faudrait-il pas les inclure au sein des commissions ?

André Giraud : il faut éduquer progressivement nos dirigeants ; on passe d'un système à un autre et les ligues doivent former les clubs. Prenons ce temps nécessaire.

DÉLÉGUÉS DES CLUBS

→ **VOTE : unanimité - 2 voix contre**

En Corse, il y a deux Comités départementaux qui ne fonctionnent pas et il semble qu'en Nouvelle-Calédonie les trois Comités départementaux ne fonctionnent pas non plus.

Anne Tournier-Lasserre précise que élus de Corse sont d'accord pour ne plus tenir compte des anciens comités.

Ces cas sera présenté lors de notre prochaine AG à Marignane.

SUPPRESSION DES COMITES DEPARTEMENTAUX DE CORSE ET DE NOUVELLE-CALEDONIE

→ **VOTE = unanimité**

PV CD FFA n° 2 du 17 février 2023 – Clermont-Ferrand

5

CAS D'ATHLETES TRANSGENRES

Jean Gracia présente le modèle proposé par World Athletics (WA).

Aujourd'hui, il s'agit de voter pour approuver le panel de médecins. Par la suite, on devra modifier les règlements généraux.

Kevin Legrand : on a le règlement de WA. Or, en France, seule une décision administrative autorise un changement de sexe. S'il s'agissait d'un salarié d'un autre pays, comment cela se passerait-il ?

→ Jean Gracia posera la question au Service juridique de la FFA. Actuellement, on se base sur les critères d'éligibilité de WA.

André Giraud : le Président remercie Jean Gracia pour ce travail, ce qui n'empêchera pas des articles négatifs dans la presse...

Marcel Ferrari : le sujet des athlètes transgenres ne va pas être facile à gérer au sein de l'athlétisme.

ATHLETES TRANSGENRES- PANEL MEDECINS

→ **VOTE : unanimité**

4. Intervention du Secrétaire général – Jean-Marie Bellicini

Le Secrétaire général présente le programme de la prochaine Assemblée générale qui se tiendra à Marignane le 29 avril prochain ; il s'agit de le valider ce jour en Comité directeur.

4.2 | ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023– ORDRE DU JOUR (1/2)

- Vérification des pouvoirs
- Ouverture de l'Assemblée générale par le Président
- Mot de bienvenue des personnalités locales
- Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 23 avril 2022
- Allocution du Président
- Rapport moral et d'activité du Secrétaire général
- Modifications de textes (Statuts, Règlement intérieur, ...)

4.2 | ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023– ORDRE DU JOUR (2/2)

- Rapport du Trésorier Général
- Rapport du Commissaire aux comptes
- Approbation du bilan au 31 décembre 2022 et du compte de résultat 2022
- Affectation du résultat 2022 et approbation
- Fixation du montant de la cotisation des clubs
- Présentation du budget 2023 et approbation
- Intervention de la Directrice générale
- Intervention du Directeur technique national
- Bilan de la surveillance médicale des athlètes licenciés inscrits sur les listes de haut niveau
- Clôture de l'Assemblée générale

Réunion du Comité directeur 7 février 2023

42

VOTE UNANIME

(Ordre du jour sur le site depuis le 13/03/2023) → [voir lien](#)

5. Intervention du Secrétaire Général adjoint - Alain Martres - voir annexe

Alain MARTRES fait un point sur le Comité d'éthique

Le CED a été créé il y a exactement 10 ans, avec 2 missions :

-1- rédiger une charte, qui s'est enrichie au fil des ans, et qui a souvent valu des compliments à la FFA, y compris au niveau européen.

-2- traiter les cas dont le CED est saisi, de plus en plus nombreux, les enquêtes devenant de plus en plus chronophages.

Il y a quelques années, la CSR a rédigé un code éthique, à valeur juridique.

Plus récemment, le CNOSF a écrit sa propre charte. A l'image de celle du CNOSF Le CED a alors rédigé une nouvelle charte, plus courte, plus lisible.

Mais cela fait trois documents différents et le Bureau fédéral vient de décider de n'en garder que deux : le code éthique et la charte d'origine, validée il y a quelques années par le Comité directeur. Ces deux documents pourront être enrichis de tout ou partie de la charte du CNOSF.

Le plus urgent aujourd'hui, vu l'importance que prennent les sujets touchant à l'éthique, est de lancer une large campagne pour la promotion de l'éthique, visible, à destination des structures déconcentrées, des clubs et des licenciés. Il n'appartient pas au CED de mettre en œuvre cette campagne ; cette mission relève plutôt du pôle communication, mais elle devient urgente.

PV CD FFA n° 2 du 17 février 2023 – Clermont-Ferrand

7

6. Intervention du Vice-président – Marcel Ferrari

- voir annexe

Marcel Ferrari fait un rapide retour sur le PSF car il s'est déjà largement exprimé lors du précédent Comité directeur.

Ce qu'il faut retenir est que cette année, on a 28,9% de moins sur l'enveloppe financière qui va à la FFA ; on va donc être obligé de réajuster.

Daniel Arcuset regrette la baisse de la subvention et s'interroge sur le critère relatif aux clubs d'Outre-mer.

7. Intervention du Président de la CSO – Alain Talarmin - voir annexe

LIVRET DES COMPETITIONS

Alain Talarmin remercie Daniel Arcuset pour les ajouts envoyés avec le détail des modifications, notamment par rapport à la Marche. Avant de soumettre au vote le livret des compétitions, le Président de la CSO nous informe que sa commission travaille sur la réintroduction du décathlon féminin.

➔ **VOTE SUR LE LIVRET DES COMPETITIONS : unanimité**

8. Clôture par le Président André Giraud

Le Président remercie tous les participants à ce Comité directeur exceptionnel qui aura permis de bien avancer en vue du prochain qui se tiendra le 31 mars prochain au siège de la Fédération.

- *Fin de la réunion à 19h25* -

Jean-Marie Bellicini, Secrétaire général, Alain Martres, Secrétaire général-adjoint et Claudine Rémond, Chargée de mission administratif.

Annexes

- [Powerpoint de présentation \(extraits\)](#)

PV CD FFA n° 2 du 17 février 2023 – Clermont-Ferrand

8